



Kenise Lainé, membre de OREFHA, une des premières à expérimenter la méthode SRI dans la Vallée de l'Artibonite.
© 2011 Brett Eloff/Oxfam America.

PLANTER MAINTENANT (2^{ÈME} ÉDITION)

Revitaliser l'agriculture pour la reconstruction et le développement d'Haïti

L'agriculture en Haïti a porté et porte encore le lourd fardeau de trois décennies de crise et de la négligence institutionnelle. Néanmoins, près de 60 pour cent des Haïtiens vivent encore dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.

Forte de ces constats, l'agriculture doit jouer un rôle central dans la reconstruction post-séisme. Toutefois, les plans et les programmes du gouvernement haïtien et la communauté internationale se sont révélés insuffisants pour revitaliser le secteur et améliorer les conditions pour les petits agriculteurs, et n'ont pas réussi à reconnaître le rôle important des femmes dans l'agriculture.

Le gouvernement haïtien et les principaux acteurs dans le secteur agricole devraient continuer à accorder la priorité au développement agricole, tout en mettant davantage l'emphase sur des programmes à long terme et ce, pour aider les Haïtiens à se remettre sur leurs pieds et à améliorer leurs conditions de vie dans la dignité.

RÉSUMÉ

Le séisme dévastateur qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 a contribué à aggraver la pauvreté et les problèmes de développement du pays, empirant du même coup les conditions de vie de la population. Plus de 250 000 personnes ont été tuées et 300 000 blessées. La catastrophe a paralysé l'économie, causant des pertes évaluées à près de 120 % du produit intérieur brut (PIB). Néanmoins, on anticipe que le taux de croissance économique se chiffrera entre 7 et 9 % en 2012¹, en grande partie grâce aux efforts de reconstruction. La population des camps est passée de 1,5 million à environ 390 000 personnes (selon les statistiques publiées en juin 2012 par l'Organisation internationale pour les migrations, « OIM »)², et la capacité de se préparer pour les ouragans a été renforcée.

Malgré tout, il est aujourd'hui de plus en plus difficile pour les producteurs et les productrices de vivre de leur métier et de satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles. En effet, la politique agricole de libéralisation du marché mise en place par l'ancien président Jean-Claude Duvalier en 1983, et appuyée à divers degrés par ses successeurs, a largement contribué au déclin de la production agricole, à la chute des exportations, à l'explosion des importations alimentaires, à la réduction de l'appui à la production vivrière alimentaire et à une diminution des investissements publics et de l'assistance technique. Ce phénomène s'est traduit par une baisse de la productivité, de la production nationale et des revenus agricoles. De plus, l'insécurité foncière vécue par les agriculteurs et la dépendance accrue aux denrées importées et à l'aide alimentaire viennent compléter le tableau déjà sombre des défis rencontrés par ce secteur.

Pourtant, plus de 90 % des personnes sondées dans le cadre de ce rapport, tous secteurs confondus (gouvernement haïtien, communauté internationale ou organisations de la société civile haïtienne), continuent d'affirmer que l'agriculture constitue le principal secteur de production du pays.

Les approches préconisées actuellement pour favoriser le développement agricole en Haïti sont pourtant problématiques. Le plus grand défi réside, d'une part, dans la non-application d'une politique agricole qui répond réellement aux besoins ainsi que dans l'insuffisance de fonds alloués au secteur agricole ; d'autre part, dans une méthodologie qui favorise l'approche-projet à l'approche-programme de développement. En effet, l'approche-programme vise l'organisation et le développement du secteur sur le long terme et peut avoir, dans la mesure où l'État haïtien fait preuve d'un leadership responsable, des impacts positifs. En revanche, l'approche-projet a un effet palliatif sur le secteur, mais elle n'apporte pas de solutions durables aux différentes problématiques rencontrées.

Les efforts consentis tant par les bailleurs de fonds que par le gouvernement haïtien sont considérables mais nécessitent un redoublement se traduisant par des investissements réels et un meilleur encadrement du secteur agricole.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA et conformément au principe d'appropriation de l'efficacité de l'aide, les bailleurs de fonds devraient continuer à soutenir les plans nationaux élaborés en

collaboration avec les citoyens.

Bien que présentant certaines faiblesses au niveau même de sa constitution, le PNIA offre la possibilité de dynamiser le secteur agricole, qui nécessite des ressources supplémentaires afin de renforcer et de démocratiser, entre autres, l'accès aux services, aux intrants agricoles et aux infrastructures. Ces derniers constituent les principaux leviers pour améliorer la productivité, la production nationale et la qualité de vie des agriculteurs, en promettant l'augmentation conséquente de leurs revenus. Le Haïtien et les bailleurs de fonds doivent prendre des mesures visant à garantir l'efficacité de la mise en œuvre du PNIA.

Le gouvernement devra par ailleurs :

- Faire du PNIA son cheval de bataille et prendre les mesures appropriées pour en assurer la mise en œuvre ;
- Établir une cohérence entre « Aba grangou » (initiative présidentielle contre la faim) et la politique agricole découlant du PNIA, sous les auspices du ministère de l'Agriculture ;
- Renforcer les structures déconcentrées, c'est-à-dire les pôles locaux de représentation gouvernementale tels la Direction départementale agricole (DDA) et le Bureau agricole communal (BCA), afin de mieux coordonner leurs actions et de mettre en œuvre les grandes orientations de la politique agricole sur le terrain ;
- Donner la priorité au modèle de développement local, comme prévu dans la Constitution de 1987 et mettre sur pied une loi-cadre permettant d'opérationnaliser le processus de décentralisation et de déconcentration des services de l'État pour l'ensemble des collectivités territoriales afin de mieux planifier et de gérer les initiatives locales de développement agricole;
- Mettre l'accent sur la politique agraire de manière à sécuriser le système foncier. Le système judiciaire haïtien doit fonctionner dans les deux langues officielles, à savoir le Français et le Créole, et fournir une assistance juridique aux paysans dans la résolution des conflits terriens ;
- Établir des mécanismes de renforcement des organisations paysannes pour que les petits agriculteurs et agricultrices puissent faire valoir leurs droits dans les négociations les concernant, notamment dans la mise sur pied d'une politique commerciale qui prend en compte à la fois les agriculteurs et les consommateurs.
- Valoriser le rôle des femmes dans la commercialisation des intrants et des produits au sein de la politique agricole. De même, la division du travail entre les sexes doit être au cœur d'une politique agricole afin de promouvoir la justice entre les femmes et les hommes³ ;
- Promouvoir l'agro-écologie, qui a besoin de moins d'intrants externes, et en même temps subventionner les engrais (sans toutefois atteindre la gratuité) afin de les rendre accessibles aux paysans sur l'ensemble du territoire national à un prix abordable pour éviter tout soupçon de corruption pour ceux qui en assurent la distribution ;
- Promouvoir la mise en valeur des exploitations agricoles, surtout celles non exploitées par leurs propriétaires ; et renforcer les capacités des fermes agricultrices dans tout le pays pour faire progresser le secteur, via la recherche et l'expérimentation ;

- Donner la priorité à l'approche-programme dans la mise en œuvre de sa politique agricole, de manière à renforcer le développement du secteur agricole sur le long terme. L'accent doit ainsi être mis sur l'entreprenariat agricole (agro-industrie) et les services déconcentrés (création d'emplois, éducation, santé et autres) pour favoriser le développement agricole et freiner l'exode rural ;
- Instaurer dans toutes les écoles du territoire national un service civique qui contribuerait au reboisement du pays, à la protection des sols et des berges, et à une sensibilisation accrue à la protection de l'environnement ;
- Favoriser l'accroissement de la production dans la politique agricole et établir progressivement des tarifs douaniers pour la protection des productrices et des producteurs haïtiens.

Les Bailleurs devront :

- Travailler au renforcement de la société civile en intégrant les organisations locales à la conception et l'exécution des programmes. Cela aura pour conséquence de contribuer au renforcement des organisations de la société civile qui seront en mesure d'exiger l'efficacité et l'efficience des programmes et seront capables d'en assurer le suivi sur le long terme ;
- Travailler au renforcement des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement afin que ces derniers puissent jouer leur rôle de leaders dans le secteur agricole ;
- Continuer de privilégier la sécurité alimentaire et la bonne gouvernance dans l'agriculture et dans les politiques d'aide au développement, tout en alignant les stratégies sur le PNIA et en fournissant les moyens financiers pour sa mise en œuvre ;
- Établir un mécanisme de suivi permettant non seulement d'évaluer l'efficacité de leur aide, mais aussi le respect des engagements pris à Punta Cana envers le PNIA ;
- Mettre l'accent sur le financement de l'achat de l'aide alimentaire au niveau local, en tenant compte de la réalité des marchés locaux ;
- Assurer la cohérence entre les politiques d'aide et les politiques commerciales ;
- Réformer les subventions au riz dans les pays exportateurs concernés afin d'éliminer les pratiques de dumping qui nuisent aux producteurs haïtiens.

Les ONG doivent :

- S'investir plus dans le renforcement des organisations de la société civile afin qu'elles puissent influencer les divers acteurs concernés par les problématiques du secteur agricole ;
- Mettre l'accent sur la justice entre les femmes et les hommes dans leurs interventions, de manière à réduire les inégalités sociales criantes du pays ;
- Établir un partenariat avec des universités nationales pour promouvoir des recherches et assurer leurs applications dans le secteur agricole ;
- Sensibiliser tous les acteurs du secteur à la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

NOTES

¹ CONILLE, Gary. *Déclaration de politique générale du Premier Ministre devant l'Assemblée générale au Parlement haïtien*, octobre 2011.

² <http://iomhaitidataportal.info/dtm>

³ Égalité et équité complètes entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie. Situe le travail pour l'égalité entre les sexes dans le contexte d'une approche fondée sur les droits. A pour résultat la participation des femmes, conjointement et sur un pied d'égalité avec les hommes, à la définition des politiques, des structures et des décisions qui affectent leur vie et leur société dans leur ensemble, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités en tant que femmes. Intègre une perspective de genre dans la définition et l'application des droits civils, politiques, économiques et sociaux.

© Oxfam International octobre 2012

Ce document d'information a été rédigé par Tonny Joseph. Oxfam remercie tous ceux et celles qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à sa réalisation, y compris Gabriela Alcaraz, Angela Bruce-Raeburn, Constantino Cassabuenas, Peleg Charles, Marc Cohen, Amélie Gauthier, Maura Hart, Lina Holguin, Christine Laliberté, Philippe Mathieu, Jonathan Mazliah, Yasmine Shamsie, Francisco Yermo, et plusieurs autres collègues d'Oxfam en Haïti, au Québec, aux États-Unis, et en Espagne. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:
advocacy@oxfaminternational.org

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-184-7 octobre 2012. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 92 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Intermon Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

www.oxfam.org



OXFAM